

# Le procès d'un accusé en pleine « idéalisation de lui-même »

Témoignages des parents de la victime puis personnalité de l'accusé ont été les temps forts de ces deux premiers jours de procès en appel. Le verdict est attendu aujourd'hui en fin de journée.

Cours d'assises d'appel  
de Châteauroux

**B**eaucoup d'émotion lorsque la mère de Marion (1), puis son père, sont venus témoigner à la barre, lundi après-midi et mardi 7 février 2023. « Fragile », « vulnérable » viennent décrire cette jeune femme, abusée sexuellement - selon ses déclarations - dans la nuit du 15 au 16 août 2019 à Bourges (Cher). Marion s'est donné la mort, un an après les faits dénoncés, sans qu'aucun lien ne soit démontré avec cette affaire. Pour Didier, son papa, « Marion était une personne qui imaginait que tous ceux qui l'entouraient étaient gentils » et pouvait ainsi se mettre en danger : « C'est pour quoi, elle ne s'est pas méfiée la nuit des faits et a accepté de monter dans la camionnette de cet individu. »

Elle est alors abusée par un homme qui assure que ce rapport était « consenti ». Quant aux nombreuses traces de coups relevées sur son corps, elles seraient « le fait de son compagnon ». Propos laissant planer de nombreux doutes dans la salle d'audience.

## L'accusé ne « s'identifiait pas à un violeur »

Doutes d'autant plus forts qu'un psychiatre, puis un psychologue, ont évoqué, mardi matin, la



Le verdict est attendu mercredi 8 février 2023 en fin de journée. (Photo illustration NR, Thierry Roullaud.)

personnalité de l'accusé. Un trentenaire décrit comme « narcissique » et dans une pleine « idéalisation de lui-même ». Il développe également « une intolérance à la frustration et des revendications phalliques ». Enfin, il peut avoir du mépris vis-à-vis des femmes, « qu'il traite parfois de meufs du quartier » ou encore « de crasseuses ». Qualificatifs qu'il n'attribue pas à sa mère ou ses sœurs pour les-

quelles « il a un grand respect », ainsi que pour son père. Quant au viol, jamais, il « ne ferait à une femme ce qu'[il] ne voudrait pas que l'on fasse à [sa] mère ou [ses] sœurs », assure-t-il. À ce niveau des échanges, le président, Sébastien Talenti a demandé si l'accusé ne se réfugiait pas derrière « le pseudo code d'honneur » des chevaliers blancs de la délinquance. L'expert confirme que si « l'accusé ne s'identifiait pas à un vio-

leur », c'était effectivement peut-être « pour ne pas endosser les habits du pointeur (1) » en prison.

## Verdict mercredi en fin de journée

Au troisième jour du procès, M<sup>e</sup> Dominique Lacroix, du barreau de Bourges plaidera aux noms des parties civiles ; puis l'avocat général, M<sup>e</sup> Franck Graviou présentera ses réquisitions. Enfin, M<sup>e</sup> François Buthiau et

M<sup>e</sup> Thomas Bredillard du barreau de Paris assureront la défense de celui qui est accusé de pénétrations sexuelles par violence, contrainte, menace ou surprise sur une personne vulnérable. Le verdict attendu mercredi 8 février en fin de journée.

Jean-Luc Pavot

(1) En argot des prisons, désigne un agresseur sexuel, souvent mal considéré en milieu carcéral.